MARCHE DE TRAVAUX

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché passé sous la procédure adaptée Passé conformément au**

**CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Applicable à compter du 1er avril 2019**

|  |
| --- |
| **Autorité adjudicatrice** |
| **THIERA’NATURA - EPLEFPA DE THIERACHE** |

|  |
| --- |
| **Objet du marché** |
| **CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MODULAIRE LABORATOIRE DE TRANSFORMATION DE VIANDE****Le Pont de Pierre – 02140 FONTAINE LES VERVINS** |

|  |
| --- |
| **Date limite de réception des offres** |
| **10 MAI 2022** |

### POUVOIR ADJUDICATEUR

**THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache**

Le Pont de Pierre

02140 FONTAINE LES VERVINS

N° Téléphone : 03.23.91.34.00

# Table des matières

[...................................................................................................................................................................................................4](#_bookmark0)

[ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 4](#_bookmark0)

[...................................................................................................................................................................................................4](#_bookmark1)

[ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4](#_bookmark1)

* 1. [Pouvoir adjudicateur 4](#_bookmark2)
	2. [Procédure de passation 4](#_bookmark3)
	3. [Etendue de la consultation et mode (le cas échéant) 4](#_bookmark4)
	4. [Décomposition en tranches et en lots – Forme du marché 5](#_bookmark5)
	5. [Compléments à apporter au CCTP 5](#_bookmark6)
	6. [Prestations supplémentaires éventuelles / Variantes 5](#_bookmark7)
	7. [Délai d'exécution 6](#_bookmark8)
	8. [Modifications de détail au dossier de consultation 6](#_bookmark9)
	9. [Délai de validité des offres 6](#_bookmark10)
	10. [Mode de règlement du contrat 6](#_bookmark11)

[...................................................................................................................................................................................................6](#_bookmark12)

[ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTTAION 6](#_bookmark13)

* 1. [Contenu du dossier de consultation 6](#_bookmark14)
	2. [Mise à disposition du dossier de consultation 6](#_bookmark15)

[...................................................................................................................................................................................................7](#_bookmark16)

[ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PROPOSITIONS 7](#_bookmark17)

[4.1 Documents à produire 7](#_bookmark18)

[4.3 Unité monétaire 10](#_bookmark19)

[ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 10](#_bookmark20)

[........................................................................................................................................................................................... 11](#_bookmark21)

[ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES 11](#_bookmark21)

* 1. [Jugement des candidatures 11](#_bookmark22)
	2. [Jugement des offres 11](#_bookmark23)
	3. [Négociation 13](#_bookmark24)
		1. [Modalités 13](#_bookmark25)
		2. [Forme de la négociation 13](#_bookmark26)
		3. [Eléments sur lesquels pourra notamment porter la négociation 13](#_bookmark27)
	4. [Les conditions de forme 13](#_bookmark28)
	5. [Déclaration sans suite 13](#_bookmark29)

 ARTICLE 7: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES [............................................................................................................................................................................................ 14](#_bookmark31)

[ARTICLE 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOIES ET DELAIS DE RECOURS 14](#_bookmark32)

* 1. [Instance chargée des procédures de recours 14](#_bookmark33)
	2. [Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction des recours 14](#_bookmark34)
	3. [Introduction des recours 14](#_bookmark35)

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les prestations suivantes :

**CONSTRUCTION D’UN BATIMENT MODULAIRE DE 180M² LABORATOIRE DE TRANSFORMATION DE VIANDE**

Les travaux se situent à l’adresse suivante :

**Le Pont de Pierre – 02140 FONTAINE LES VERVINS**

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

* 1. **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur est : **THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache**

La personne signataire du marché est : **Monsieur Henry -Louis BOURGOIS**

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

**THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache**,

Le Pont de Pierre

02140 FONTAINE LES VERVINS

N° Téléphone : 03.23.91.34.00

* 1. **PROCEDURE DE PASSATION**

La consultation est lancée selon la procédure suivante :

* La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019.
	1. **ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE (LE CAS ECHEANT)**

La même entreprise ne peut pas présenter pour chaque marché ou un de ses lots plusieurs offres, en

agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d’un ou de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l’offre. Cependant, après l’attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger sur le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

Les candidatures et les offres seront examinées lot par lot. Les candidats peuvent soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres, soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres. Toutefois, dans ce dernier cas, ils devront justifier des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières propres à chaque lot. Les marchés seront attribués lot par lot.

Plusieurs lots pourront être attribués à un même candidat (le cas échéant).

Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables en fonction du nombre de lots qui leur seraient attribués.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique du 1er avril 2019, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser cinq ans à compter de la notification du présent marché.

* 1. **DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS – FORME DU MARCHE :**
		1. Décomposition en tranches et en lots Tranche unique.

Les prestations ci-avant font l’objet de 2 LOTS définis ci-après :

### Lot n°01 : GROS-ŒUVRE – VRD

Lot n°02 : CONSTRUCTION MODULAIRE – EQUIPEMENT PRO

* + 1. Forme du marché

La consultation donnera lieu à un MAPA.

* 1. **COMPLEMENTS A APPORTER AU CCTP**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières.

Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi par le pouvoir adjudicateur.

* 1. **PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES**
		1. Prestations supplémentaires éventuelles

#### CF DPGF.

* + 1. PSE libres

Les PSE libres sont autorisées.

* + 1. Notification d'erreurs éventuelles dans les documents d'appel d'offres

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans la consultation et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, même si elle ne concerne que des prestations ou parties de prestations dont le règlement est prévu sur prix unitaires, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties :

* + - * Le montant de la première sera le résultat de l'application des prix unitaires qu'il proposera
			* Le montant de la deuxième partie sera celui des modifications que le candidat estimera devoir rapporter à ce cadre de détail estimatif.

Il appartient à chaque candidat de présenter, dans la deuxième partie du devis de son offre, des modifications telles que les ouvrages ou parties d'ouvrages ci-dessus puissent être réglées aux moyens des prix forfaitaires résultant de ces modifications.

* 1. **DELAI D’EXECUTION**

Le délai global d'exécution de l’ensemble des lots est fixé à l’acte d’engagement et ne peut, en aucun cas,

être changé.

* 1. **MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

* 1. **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

* 1. **MODE DE REGLEMENT DU CONTRAT**

Dès lors que le (s) candidat (s) aura (ont) été retenu (s), le (s) contrat (s) leur (s) sera (ont) notifié (s) et réglé

(s) dans les conditions précisées au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) tel qu’il figure au

dossier de consultation.

## ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

* 1. **CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par le pouvoir adjudicateur) comprend les documents suivants :

* le présent règlement de la consultation et ses annexes,
* l'acte d'engagement et ses annexes par lot,
* le CCAP,
* le CCTP,
* Plans et graphismes,
* Etudes,
* Notification faille de sécurité.
	1. **MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Conformément aux articles R.2132-2 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

# [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr/)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### ATTENTION : le Pouvoir adjudicateur vous conseille de vous identifier sur la plate-forme avant de télécharger les documents de la consultation. Si vous téléchargez les documents de la consultation de manière anonyme, vous ne pourrez pas recevoir les éventuels additifs et modifications apportés à la consultation et à ses documents.

* 1. **VISITE DES LIEUX ET CONSULTATION DE DOCUMENTS SUR SITE**

Sans objet.

## ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PROPOSITIONS

* 1. **DOCUMENTS A PRODUIRE**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Toutes ces pièces ne doivent pas avoir **plus de trois mois.**

#### Justifications de la candidature :

1. **Une lettre de candidature** sur la base du formulaire ministériel **DC1** que le candidat veillera toutefois à signer, ou engagement équivalent à savoir une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141- 1 à 6 et L.2141-7 à 11 du code de la commande publique, et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration sur l'honneur peut être établie sur document libre ;
2. **Une déclaration du candidat** individuel ou du groupement sur la base du formulaire ministériel

**DC2 dûment** complété ;

1. Si le candidat est en **redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Les personnes physiques ou morales admises au redressement judiciaire (ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger) doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
2. Déclaration concernant **le chiffre d'affaires** global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
3. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
4. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
5. Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (conséquences pécuniaires des responsabilités civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale que l'entreprise peut encourir à l'occasion de l'exécution des prestations) ;

RC – CONSTRUCTION D’UN BATIMENT DE BUREAUX DE 210m²

/18 RUE MAURICE EMMANUEL 10200 BAR SUR AUBE GR 1091

*A TITRE PRATIQUE, le candidat remettra les formulaires DC1 (document unique quel que soit le nombre de lots que la candidature concerne et pour chaque membre en cas de groupement) et DC2 (Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation) dûment complétés. Ces formulaires sont accessibles sur le site du Ministère de l'économie et des finances :* [*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics*](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics) *avec en annexes ou à l'intérieur du pli, les documents ou renseignements exposés ci-dessus conformément aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019.*

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit concernant cette entreprise, les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur, y compris la déclaration concernant les interdictions de concourir visées à l'article R.2142-19 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019.

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.

*Conformément à l'article R.2143-4 du code de la commande publique du 1er avril 2019, les documents demandés dans le cadre de la candidature, peuvent être remplacés par le Document Unique de Marché Européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type. Ce DUME devra comporter les informations prouvant que le candidat dispose de l'aptitude et des capacités requises pour réaliser le présent marché.*

Dans le cadre de la transmission des pièces administratives, MON LOGIS a mis en place un partenariat avec le prestataire e-Attestations.

Les candidats inscrits sur la plate-forme e-Attestations, sont dispensés de remettre les documents déjà déposés sur cette plate-forme, sous réserve d’en justifier leur validité par la délivrance d’une attestation sur papier à en-tête de l’entreprise certifiant le dépôt et la mise à jour des pièces demandées.

#### Contenu de l’offre :

Le projet de marché devra obligatoirement comprendre :

* L’acte d'engagement et ses annexes (document joint à compléter) PAR LOT ;
* Un devis PAR LOT ;
* Le mémoire technique avec planning et références par lot ;

#### L’absence de l’une des pièces énoncées à l’article 4.1 du présent règlement de consultation est susceptible d’entraîner le rejet de la candidature.

* + 1. **Précisions complémentaires :**

 Présentation d'un sous-traitant dès le stade de la candidature :

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe à

l’acte d’engagement prévue à cet effet :

* la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
* le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
* les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
* les références du compte à créditer ;

#### les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus.

 Préalable à l'attribution du marché :

Conformément à l'article R2144-1 du code de la commande publique du 1er avril 2019, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les éléments suivants :

* L'acte d'engagement signé si cet acte d'engagement n'a pas été signé par l'opérateur économique dans le cadre de la remise de son offre ;
* Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) : *attestation de régularité fiscale ou formulaire n°3666*
* Une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.
* Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ; ces pièces sont à produire **tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché** :

. *Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :*

1. *Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;*
2. *Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;*
3. *Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;*
4. *Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.*

. *Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois*

. l*a liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2. du code du travail.*

*Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :*

*1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ;*

*3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.*

*Si le candidat est établi à l'étranger, les articles R1263-12, D8222-7 et D8254-3 du code du travail apportent toutes les précisions utiles quant à la teneur des documents à fournir.*

*Il est notamment à noter : lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-avant (régularité fiscale et justificatifs à produire tous les 6 mois, notamment), ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.*

*(Le pouvoir adjudicateur exigera que les candidats établis à l'étranger joignent une traduction en français aux documents rédigés dans une autre langue qu'ils remettent en application du présent article.)*

#### Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique du 1er avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les certificats et attestations prévus si **THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache** peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux- ci soit gratuit.

* 1. **LANGUE ET REDACTION DES PROPOSITIONS**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

* 1. **UNITE MONETAIRE**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

## ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et les offres sont adressées par voie électronique sous format simple sur le profil

d’acheteur à l’adresse suivante : [**www.marches-securises.fr**](http://www.marches-securises.fr/)

**ATTENTION : Toute offre reçue sous format papier sera jugée irrégulière.**

#### ATTENTION : Le téléchargement de l'offre complète doit être terminé avant la date et l'heure de remise des offres. Les téléchargements de dossiers terminés après cette date et heure seront hors délai.

**Copie de sauvegarde :**

En application de la réglementation relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les candidats pourront faire parvenir en parallèle une copie de sauvegarde sous forme papier ou support physique électronique ; dans ce cas, les dossiers de candidature et d’offre devront être présentés sur des supports distincts, l’un comportant les éléments relatifs à la candidature et l’autre les éléments relatifs à l’offre. Ces documents devront être transmis sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde » et parvenir au siège social de **THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache** avant la date limite de remise des offres.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu’en cas de défaillance du système informatique ou de détection d’un virus.

En aucun cas elle ne pourra venir compléter l’offre électronique. Si la copie de sauvegarde n’est pas ouverte,

elle sera détruite.

**Contrôle anti-virus :**

Avant transmission de son offre, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers. Les offres contenant des virus feront l’objet d’un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n’avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

**Conformité de l'adresse E. MAIL de l'entreprise :**

Le soumissionnaire devra également s’assurer de la conformité de son adresse E. MAIL (toute erreur dans

la transcription de cette adresse est de la responsabilité pleine et entière du soumissionnaire).

**Modalités de signature :**

Dossier ZIP :

Attention, un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de l'Acte d'engagement.

RC – CONSTRUCTION D’UN BATIMENT DE BUREAUX DE 210m²

17/18 RUE MAURICE EMMANUEL 10200 BAR SUR AUBE GR 1091

Signature manuscrite scannée :

La signature manuscrite et scannée est autorisée pour la présente consultation. Dans le cas où le candidat souhaiterait signer de façon manuscrite son offre au stade du dépôt, il devra obligatoirement signer l'acte d'engagement, le scanner et le joindre.

Signature avec certificat électronique :

La signature électronique est autorisée pour la présente consultation. Dans le cas où le candidat souhaiterait signer son offre au stade du dépôt, il devra suivre les consignes détaillées ci-dessous.

Pour signer électroniquement son offre, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être titulaire d'un certificat électronique. Afin d’anticiper une éventuelle attribution, il est fortement conseillé aux entreprises, de se doter de la signature électronique.

Chaque candidat doit produire un dossier de réponse comprenant les pièces demandées.

Chaque pièce dont la signature individuelle est autorisée doit être signée de façon individuelle sous forme électronique.

En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Par application de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le candidat doit respecter les conditions relatives :

1. Au certificat de signature du signataire,
2. A l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

## ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-6 du code de la commande publique du 1er avril 2019 au moyen des critères suivants :

* 1. **JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront appréciées au regard des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

L’absence de l’une des pièces énoncées à l’article 4.1. du présent règlement de consultation est susceptible d’entraîner le rejet de la candidature.

Conformément aux articles R.2144-2 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019, l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes **peut** demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

* 1. **JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles r.2152-1 et suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019, et notamment l’article 2152-4 du code de la commande publique du 1er avril 2019 relatif aux **offres anormalement basses**.

Une offre sera considérée comme anormalement basse lorsqu’elle obtiendra un coefficient de 30 % dans

chacun des 3 critères cumulatifs suivants :

* Positionnement de l'offre par rapport au montant prévisionnel du lot ;
* Positionnement de l'offre par rapport au prix moyen de l'ensemble des offres remises pour ce lot ;
* Positionnement de l'offre par rapport à un seuil définit comme critique de - 30% du montant prévisionnel du lot.

Le jugement des offres sera pondéré de la manière suivante :

 **Valeur technique** (coefficient de pondération 60 % - échelle de notation de 0 à 100)

La valeur technique sera décomposée comme suit :

* + Moyens matériels et humains affectés à la réalisation des travaux sur la base du mémoire technique en accord avec le planning (**30 points = note sur 5 coefficient 6**) ;
	+ Matériaux sur la base du mémoire technique, en particulier sur la provenance et la conformité des matériaux (**30 points = note sur 5 coefficient 6**) ;
	+ Planning, organisation (note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène sur le chantier, ainsi que l’installation de chantier) (**30 points = note sur 5 coefficient 6**) ;
	+ Références (**10 points = note sur 5 coefficient 2**)

La valeur technique sera appréciée de la manière suivante : chaque sous-critère de la valeur technique se

verra attribuer l’appréciation qualitative suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Note** | **Appréciation** | **Justification** |
| **0** | **Inacceptable** | Pas d’éléments de réponse concernant le sous critère |
| **1** | **Très mauvais** | Éléments de réponse ne répondant pas à la demande dumaître d’ouvrage, généralités, pas de projection particulière |
| **2** | **Mauvais** | Réponse mal cadrée, ne répondant qu’en partie au souscritère, réponse incomplète, partielle |
| **3** | **Moyen** | Compréhension de la demande du maître d’ouvrage,réponse complète avec reformulation des objectifs du maîtred’ouvrage |
| **4** | **Bon** | Réponse avec organisation cohérente, mise en exerguecompétences / procédures spécifiques |
| **5** | **Excellent** | Dépassement des attentes du maître d’ouvrage, propositionet justification d’une démarche optimale |

La note obtenue sur le critère 1 se verra appliquer un coefficient de pondération de 0,6

 **Prix des prestations** (coefficient de pondération de 40 % - échelle de notation de 0 à 100)

En cas d’égalité constatée à l’issue de l’analyse pour la détermination de l’offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère n°1 sera classé en première position.

Le critère prix des prestations sera apprécié de la manière suivante :

L’offre de prix la moins disante (exclusion faite des offres jugées « anormalement basses ») est affectée

de la note maximale (100 points)

#### Formule de notation des autres offres =

**(100 X prix de l'offre la moins disante) / prix de l'offre du candidat évalué**

La note obtenue sur le critère 2 se verra appliquer un coefficient de pondération de 0,4. La note finale de l’offre sera le total des deux notes distribuées.

#### Le classement des offres s’effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée

**classée dernière.**

RC – CONSTRUCTION D’UN BATIMENT DE BUREAUX DE 210m²

17/18 RUE MAURICE EMMANUEL 10200 BAR SUR AUBE GR 1091

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra en outre produire les pièces fiscales et sociales nécessaires à l'attribution du marché (sauf di pièces déjà remises).

Les pièces à produire, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans les délais précisés sont les suivantes :

* L'imprimé NOTI2 ou les attestations et certificats équivalents délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales de moins de 6 mois.
* Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
* L'attestation prouvant qu'il satisfait à ses obligations en matière d’assurance.

#### Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

* 1. **NEGOCIATION**

Selon les dispositions de l’article R.2122-2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, une négociation sans mise en concurrence pourra être lancée.

* + 1. Modalités Sans objet.
		2. Forme de la négociation

L’ensemble des échanges se fera de manière dématérialisée.

* + 1. Eléments sur lesquels pourra notamment porter la négociation

La négociation pourra porter sur l’ensemble des éléments de la consultation.

* 1. **LES CONDITIONS DE FORME**

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans la DPGF, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées et figure dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente.

* 1. **DECLARATION SANS SUITE**

Conformément à l’article 2185-1 du code de la commande publique du 1er avril 2019, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite. Les candidats seront, le cas échéant, informés.

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnité dans le cas où il ne serait pas donné de suite au présent appel d’offres.

## ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les entreprises pourront s'adresser :

* Renseignements administratifs :

**Mr Henry-Louis BOURGOIS - THIERA’NATURA – EPLEFPA de Thiérache,**

 **Le Pont de Pierre ,02140 FONTAINE LES VERVINS, N° Téléphone : 03.23.91.34.00**

 Renseignements techniques **:**

**Architecte - Nicole HENRY** – **Tél : 07.60.53.35.28 - agence2a.architecture@gmail.com**

## ARTICLE 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOIES ET DELAIS DE RECOURS

* 1. **INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif d’Amiens
14 rue Lemerchier
80011 Amiens Cedex 1

Téléphone : +33 3 22 33 61 70

Mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr

* 1. **SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L’INTRODUCTION DES RECOURS**

Tribunal JUDICIAIRE DE LAON

Place Aubry

02001 LAON

Téléphone : +33 3 23 26 29 00

Mail : accueil-laon@justice.fr

* 1. **INTRODUCTION DES RECOURS**

Précisions concernant le(s) délai(s) d ‘introduction des recours :

 Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

 Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l’article R. 551-7 du CJA.

 Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué (art. R421-1).

 Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l’avis d’attribution conformément à l’arrêt du Conseil d’État n° 291545 en date du 16 juillet 2007

« Société Tropic Signalisation », et n° 358994 du 04/04/2014, Département du Tarn et Garonne.